



# Emploi et chômage des adultes en situation de handicap en Guyane

## L'emploi des personnes en situation de handicap

La loi ([loi OETH 2018 au bout de ce lien](#)) impose que tout employeur du secteur privé, comme tout établissement public occupant 20 salariés ou plus, doit employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié, des personnes en situation de handicap, ayant une Reconnaissance de leur Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Si cette proportion n'est pas atteinte, l'employeur verse une contribution financière à l'Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ou au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). L'employeur peut s'acquitter partiellement de son obligation en accueillant des personnes handicapées dans le cadre d'un stage, ou en concluant des contrats de sous-traitance avec des Entreprises Adaptées ou des Etablissements ou Services d'Aide par la Travail (ESAT). Les entreprises qui ne réalisent aucune action en faveur de l'emploi des personnes handicapées depuis plus de trois ans doivent verser une sur-contribution, équivalant 1500 fois le SMIC horaire par bénéficiaire de l'obligation d'emploi manquant.

### L'emploi dans le secteur privé

En 2022, 356 personnes en situation de handicap étaient repérées dans les entreprises privées de Guyane. Cela représente un taux d'emploi direct de 1,6% : c'est la région la plus mal classée de France.

### Obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans le secteur privé en Guyane

	2020	2021 p	2022 p
Nombre d'entreprises assujetties	241	246	256
<b>Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques</b>	280	297	<b>356</b>
Nombre de travailleurs handicapés employés en équivalents temps plein**	184	213	233

p : données provisoires.

Source : Dares, DSN-Sismmo, extraction en septembre 2023 DGCoPop Guyane

Toujours en 2022, 256 entreprises privées étaient assujetties à cette obligation d'emploi en Guyane.

En 2023, 3 personnes ont bénéficié d'une aide de l'Agefiph dans le cadre de leur contrat d'apprentissage, quand 10 autres en ont bénéficié à la signature d'un contrat de professionnalisation. Ces aides ont pour objectif d'encourager les employeurs privés à recruter des personnes en situation de handicap.

### L'emploi dans le secteur public

En 2021, 550 travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, étaient recensés dans le fonction publique en Guyane. Ils n'étaient plus que 453 en 2022, et 494 en 2023. Parmi ces 494 bénéficiaires recensés, 288 était dans la fonction publique territoriale et 190 dans la fonction publique hospitalière.

Parmi les 3 fonctions publiques de Guyane, le taux de 5% est dépassé par la fonction publique hospitalière (tableau ci-dessous). En France entière, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur public était de 5,7% en 2023, mais seulement de 4% en Guyane.

Evolution des taux d'emploi direct dans la fonction publique en Guyane et en France

Pourcentage de travailleurs handicapés	2019	2020	2021	2022	2023
Dans la Fonction publique de l'Etat	3,1%	2,6%	2,0%	2,3%	2,2%
Dans la Fonction publique hospitalière	6,5%	6,1%	5,8%	5,2%	5,1%
Dans la Fonction publique territoriale	4,5%	3,7%	4,4%	3,8%	3,6%
<b>Dans les 3 fonctions publiques en Guyane</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,0%</b>
<i>Dans les 3 fonctions publiques en France</i>	<i>5,5%</i>	<i>5,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>5,4%</i>	<i>5,7%</i>

Source : Rapports d'activités du FIPHFP, exploitation CREAI

### L'emploi protégé : ESAT, entreprise adaptée, emploi accompagné

#### Etablissement et service d'aide par le travail –ESAT–

L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail, est de loin le plus répandu et le plus connu des dispositifs d'emploi adaptés au handicap.

2 ESAT proposent en Guyane 178 places, pour réaliser des activités productives (agriculture, horticulture, cuisine-restauration, entretien des Locaux, couture, repassage, mise sous pli, menuiserie, ...) accompagnées d'un soutien médico-social, à destination de travailleurs dont la capacité de travail est inférieure d'un tiers à celle d'une personne n'étant pas en situation de handicap. Les personnes handicapées sont orientées vers un ESAT par la Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée de la MDPH.

Les usagers-travailleurs n'ont pas le statut de salarié. L'ESAT leur verse une rémunération directe comprise entre 55 et 110% du SMIC.

En Guyane, le nombre de places en ESAT n'a pas progressé depuis 2013. En 2022, le taux d'équipement en places d'ESAT atteint à peine 1,3 places pour mille adultes, quand il est de 3,6 places pour mille adultes en France entière. Ce taux est le plus faible de toute la France (hors Mayotte). Ainsi, plus de 150 adultes orientés vers un ESAT n'ont pas pu y être accueillis, selon un décompte réalisé par le CREAI en 2022.

Les 2 ESAT de Guyane sont implantés à Cayenne et Kourou. Aucun ESAT n'est localisé dans l'Ouest guyanais, alors qu'on y compte plus de 30% des adultes du territoire.

## Les entreprises adaptées

L'entreprise adaptée permet à un travailleur reconnu handicapé par la MDPH d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités.

La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer entre 55% et 75% de travailleurs handicapés, pour favoriser la mixité. Le travailleur handicapé a le statut de salarié. Il est soumis aux mêmes règles que les autres salariés (congés, protection sociale, chômage, retraite). En contrepartie, l'entreprise adaptée peut percevoir des aides financières, comme une aide au poste de l'ordre de 18.000 euros annuels par travailleurs en situation de handicap. Le travailleur handicapé perçoit une rémunération au moins égale au Smic mensuel net.

En Guyane, on recense 3 entreprises adaptées déployées sur 5 antennes. En 2024, elles sont financées pour employer 46 travailleurs en situation de handicap.

### Les entreprises adaptées de Guyane en 2024

Nom de l'entreprise adaptée	Commune d'implantation	Communauté de communes	Secteur d'activité	Nombre d'ETP réservés aux travailleurs handicapés
APAJH-YEPI CHWIT	Rémire Montjoly	Centre Littoral	Restauration	8
Pilot Services Guyane	Cayenne	Centre Littoral	Nettoyage, externalisation administrative	24
ADAP Pro	Kourou, St-Laurent	Savanes & Ouest	Espaces verts, gestion administrative, entretien locaux, restauration	13,7
Ensemble	X	X	X	46

Source : DIECCTE Guyane, exploitation CREAI

En Guyane en 2024, une entreprise adaptée expérimente 2 CDD Tremplins (consistant à accompagner les salariés d'entreprise adaptée vers l'entreprise ordinaire sur une période de 4 à 24 mois). Elles étaient 2 entreprises adaptées en Martinique et 6 à la Réunion en 2023.

## Le dispositif emploi accompagné – DEA–

L'emploi accompagné est un dispositif récent, qui fournit un appui aux personnes en situation de handicap, pour leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Les prestations du dispositif consistent en un soutien et un accompagnement individualisé du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

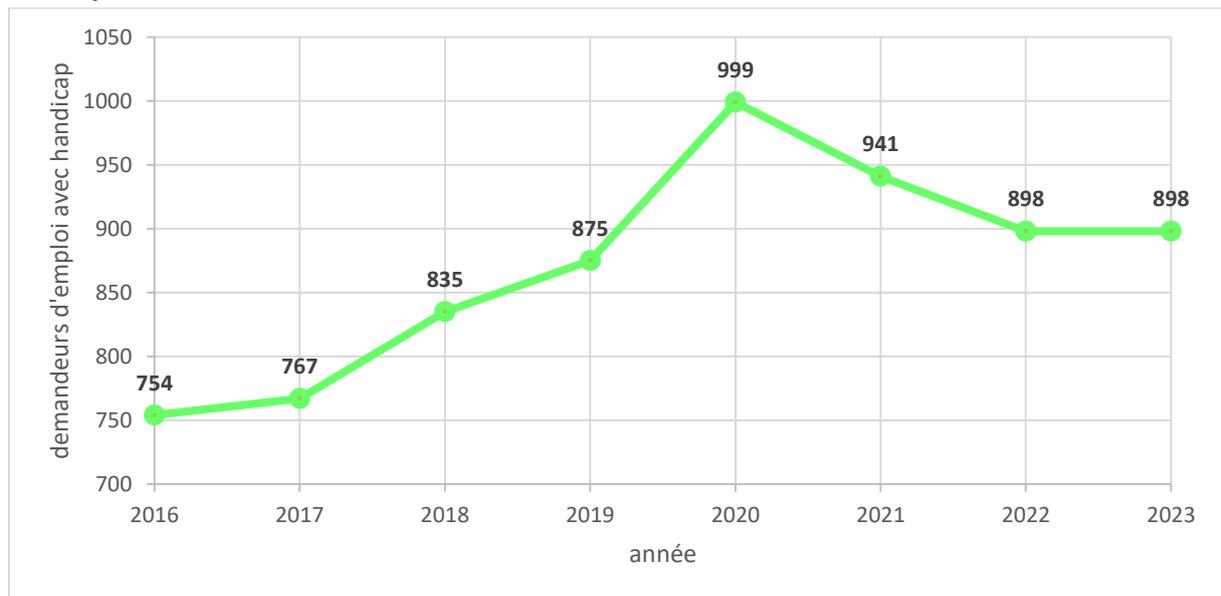
Un dispositif existe à Cayenne depuis 2018. Fin 2023, 19 personnes étaient suivies par le DEA (dont 5 touchées par la déficience intellectuelle). 14 d'entre elles étaient âgées de 20 à 54 ans. 6 personnes avaient un contrat de travail, quand 5 personnes étaient en période de mise en situation professionnelle. Le suivi réalisé par le dispositif est plus ou moins intense : pour 12 des personnes suivies, le temps qui leur était consacré était inférieur à 8 heures par mois, quand 6 personnes bénéficiaient d'un suivi supérieur à 8 heures mensuelles.

En Guyane, on ne compte aucun établissements ou service de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle, qui contribuent à l'orientation professionnelle, la formation d'adultes ou au retour à l'emploi de personnes en situation de handicap. Cependant, d'autres plateformes ou structures expérimentales réalisent partiellement ces missions.

## Le chômage des personnes en situation de handicap en Guyane

En 2023, on comptait 898 demandeurs d'emploi repérés comme étant en situation de handicap par Pôle Emploi. Ce chiffre montre une stagnation, après la forte augmentation des demandeurs de 2020, probablement liée à la crise sanitaire. Les personnes en situation de handicap représentent 3,5% des demandeurs d'emploi en Guyane, alors qu'en France, ils sont presque 9% des demandeurs d'emploi.

Evolution des effectifs des demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi en Guyane



Source : Tableaux de bord AGEFIPH

Parmi ces 898 demandeurs d'emploi, 64% bénéficie de l'AAH.

Ces demandeurs d'emploi en situation de handicap, bénéficiant de l'obligation d'emploi (BOE) ont un profil différent des demandeurs d'emploi en général (tableau ci-dessous). On y compte par exemple moins de femmes, et plus de personnes de 50 ans et plus. Ils sont aussi plus touchés par le chômage de longue durée.

Comparaison des demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et demandeurs tout public en Guyane en 2023

BOE		Tout public
54%	 FEMMES	59%
45%	50 ANS ET + 	22%
42%	NIVEAU < CAP	37%
28%	 BAC ET +	34%
48%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	47%
40%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	25%
15%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	5%
567 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE	314 jours

Source : Pôle Emploi, exploitation Agefiph

## Cap Emploi

Les travailleurs en situation de handicap peuvent être accompagnés par Cap emploi, un organisme de placement spécialisé, exerçant une mission de service public. Cap Emploi prépare les demandeurs à l'emploi, les accompagne de façon durable dans l'emploi et dans le maintien dans l'emploi.

Les parcours emploi compétences (PEC) sont centrés sur l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Ces parcours permettent une mise en situation professionnelle, un accès facilité à la formation et une acquisition de compétences.

En 2022, on comptait 25 adultes en parcours emploi compétence. Ils étaient 23 en 2023.